

Berlin est à nous

Contrat de vente de particulier sur berlinestanous.com

Conditions Particulières entre Berlin est à nous (e-commerçant) représenté par Christelle Traoré et le Particulier vendant sur Berlin est à nous (berlinestanous.com)

Résumé du contrat

Berlin est à nous met en vente sur son concept store online les produits proposés par le Particulier contre une commission de 20% des ventes (TVA incluse et frais de port exclus). Le Particulier devra déposer ou envoyer les produits à **Berlin est à nous** dans un court délai après acceptation de mise en vente.

1 - Définitions

Dans les présentes, les termes suivants employés avec une première lettre en majuscule auront le sens ci-après spécifié, étant précisé que les termes au pluriel peuvent s'entendre au singulier et réciproquement. Sauf mentions particulières au sein des présentes, les autres termes employés avec une majuscule dans les présentes Conditions Particulières ont le sens qui leur est donné par les Conditions générales d'utilisation.

Code source : Ensemble des instructions écrites dans un langage de programmation informatique, de balisage ou de formats de présentation, en ce compris tous les éléments multimédias ou autres inclus, utilisés par le Particulier pour les besoins des services personnalisables.

Contrat : Les Conditions Particulières, qui fixent la relation contractuelle entre **Berlin est à nous** et le Particulier.

Parties : **Berlin est à nous** et le Particulier soumis au respect des Conditions Particulières

2 - Conditions d'accès à certains services

L'activation des services visés aux articles 2.3 au profit du Particulier procède d'une décision unilatérale de **Berlin est à nous** prise en considération des Indicateurs de Performance et de Confiance du Particulier.

Toute activation de ces services est subordonnée à la souscription d'engagements spécifiques.

Berlin est à nous se réserve le droit de suspendre le bénéfice des services, notamment en cas de violation de leurs conditions d'utilisation.

3 - Obligations particulières du Particulier

- **3.1 - Activité commerciale du Particulier**

Le Particulier est expressément informé que **Berlin est à nous** attache une importance prépondérante au bon déroulement des achats réalisés par ses utilisateurs auprès des Particuliers intervenants sur **Berlin est à nous**. En particulier, **Berlin est à nous** entend que les commandes passées sur **Berlin est à nous** constituent une expérience pleinement satisfaisante pour les Acheteurs.

Conscient de ces exigences déterminantes, le Particulier s'engage de manière générale à traiter les commandes, questions et réclamations reçues de façon raisonnable et avisée.

Il s'oblige dans ce cadre à :

- Faire preuve, en toute circonstance, de modération et de courtoisie dans les échanges éventuels avec les Membres ;
- Respecter l'ensemble de la législation allemande et communautaire, notamment en matière d'obligations fiscales et sociales ;

Le Particulier s'engage à déposer ou envoyer son article dès acceptation de mise en vente à **Berlin est à nous**

- **3.2 - Offres de vente et traitement des commandes**

Le Particulier présente son offre à **Berlin est à nous** qui choisit unilatéralement les articles à proposer à la vente. **Berlin est à nous** mettra en vente les articles du selon la ligne éditoriale de **Berlin est à nous**.

Le Particulier présente son offre dans le strict cadre de la législation et de la réglementation en vigueur, et notamment celle relative à l'interdiction des pratiques commerciales déloyales, trompeuses ou agressives, celle relative aux soldes, celle relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques, celle relative aux garanties légales et commerciales et à la commercialisation de produits réglementés qu'il déclare connaître parfaitement.

Le Particulier est en mesure de communiquer à **Berlin est à nous**, sans délai et à première demande, toute autorisation de titulaire de droits de propriété intellectuelle qui pourrait être requise pour la commercialisation de ses Produits sur **Berlin est à nous**.

Les prix mentionnés dans les offres affichées en mode liste représentent les prix totaux de base fixés par le Particulier. Les prix mentionnés sur chaque page produit sont les prix totaux TTC. Ils comprennent toutes les composantes du prix: le prix total de base, toutes les taxes accessoires et les frais de port pratiqués par le transporteur de **Berlin est à nous**.

Le Particulier envoie à ses frais (ou dépose) chez **Berlin est à nous** (sauf mention spéciale) les produits acceptés pour la vente dans un délai de 72 heures.

Toute acceptation de mise en vente de produit dont l'envoi n'est pas confirmé sous 72 heures étant automatiquement considérée comme annulée. Dans ce cadre, le Particulier consulte quotidiennement sa boîte de courrier électronique (indiquée lors de l'inscription) et/ou l'interface de gestion de mise en vente sur **Berlin est à nous**.

Pour les dépôt, le Particulier devra convenir d'une date et heure de rendez-vous par e-mail.

Le Particulier fournit à **Berlin est à nous**, selon les modalités et délais indiqués par cette dernière, toute information relative au statut et à l'expédition, cette information pouvant être communiquée librement aux intéressés par **Berlin est à nous**.

4 - Conditions financières

- **4.1 – Paiement des ventes et Commission de Berlin est à nous**

Berlin est à nous reverse au Particulier après chaque vente réputée parfaite, c'est-à-dire pour laquelle l'Acheteur a confirmé la réception conforme du Produit à l'annonce selon les Conditions générales, le prix de vente convenu minoré de la commission applicable sur le prix de vente (hors frais de port) et plus généralement de toute somme due par le Particulier à **Berlin est à nous** en application du Contrat. Le paiement des ventes réputées parfaites intervient par virement bancaire chaque lundi. Les ventes pour lesquelles l'Acheteur n'a pas confirmé la réception conforme du Produit à l'annonce sont payées au plus tard, 30 jours après la date de confirmation de la vente.

- **4.2 – Commission**

En contrepartie du ou des services compris dans l'offre souscrite, **Berlin est à nous** prélève une commission.

- **4.3 – Montant de la Commission**

Le montant de la Commission de 20% est prélevé directement sur le montant de vos ventes (TVA incluse et frais de port exclus si ces derniers ne sont pas personnalisés).

Toute modification dans le montant de la Commission entrera en vigueur, au plus tard, au début du mois suivant celui au cours de laquelle la modification sera intervenue et ce contrat sera mis à jour.

5 - Garanties du Particulier

Le Particulier garantit **Berlin est à nous** contre tous troubles, revendications ou actions de la part de toute personne ayant pour cause, fondement ou origine l'activité du Particulier. Cette garantie comprend les litiges ou actions fondés sur le droit de la consommation, la propriété intellectuelle, la réglementation bancaire, et tout autre fondement quel qu'il soit. Le Particulier s'engage à prendre en charge le paiement de toutes sommes, y compris toutes éventuelles condamnations mêmes non définitives, frais de justice et de médiation, y compris honoraires d'avocat, qui seraient dues à ce titre, sous réserve que le Particulier ait été informé de toute poursuite sous un délai raisonnable.

La responsabilité de chacune des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution des Conditions particulières est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence des tribunaux allemands.

6 - Niveau de service

Berlin est à nous met tout en œuvre pour rendre opérationnels les serveurs hébergeant les services proposés 24 heures sur 24 heures, sept jours sur sept, sous réserve de la survenance d'un événement ressortant de la force majeure, des périodes de maintenance et d'entretien et des opérations de mise à jour et des éventuelles interruptions exceptionnelles.

Ces services pourront être interrompus pour permettre d'effectuer les travaux d'entretien et de maintenance. Autant que faire se peut, ces travaux seront exécutés aux heures où le serveur est le moins utilisé par le public, en général entre minuit et 6 heures du matin, heure CET.

Berlin est à nous pourra procéder, après avoir prévenu le Particulier dans un délai raisonnable, à des arrêts complets liés à des raisons techniques telles que, notamment, le changement d'ordinateurs, l'extension du système, ou la modification profonde du système.

Le Particulier est informé et reconnaît que **Berlin est à nous** pourra procéder à des modifications évolutives des services. Le Particulier reconnaît que les réseaux ayant des capacités de transmission inégales et des politiques d'utilisation propres, nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'internet dans son ensemble. Le Particulier accepte ainsi de supporter dans les limites raisonnables de la diligence

de **Berlin est à nous**, des risques d'imperfection ou d'indisponibilité des services (exemples : accessibilité des contenus, délai d'affichage des pages).

7 - Protection des données à caractère personnel

Chacune des Parties s'engage à respecter les dispositions de la législation allemande relative aux données personnelles, notamment en matière d'informations qui lui incombent et d'information du Membre. Chacune des Parties prend toutes les mesures propres à assurer la protection, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles qu'elle détient sur ses clients. Le Particulier s'engage ainsi à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de l'ensemble des données à caractère personnel dont il serait amené à être dépositaire dans le cadre de son activité avec **Berlin est à nous**.

Conformément à la législation allemande, les Acheteurs disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition des données les concernant. Ces prérogatives sont exerçables auprès de **Berlin est à nous** en sa qualité de responsable du traitement. En cas de réception de toute demande d'exercice d'un des droits précités par un Acheteur, le Particulier s'engage conséquemment à en informer sans délai **Berlin est à nous** qui procédera au traitement de la demande.

8 – Suspension – Résiliation

• 8.1 - Suspension et résiliation aux torts du Particulier

Le Particulier devra remédier à toute violation de ses obligations contractuelles et ce dans le délai fixé au cas par cas par **Berlin est à nous**. Selon la gravité ou la réitération de la violation des obligations contractuelles du Particulier telle par exemple qu'une erreur de prix manifeste dans ses offres, une succession de réclamations ou d'annulations de commandes ou un taux d'annulation de commandes égal ou supérieur à 5 % de l'ensemble des commandes de Membres sur un mois glissant, **Berlin est à nous** pourra suspendre le(s) compte(s) du Particulier et toute offre associée ainsi que son accès à **Berlin est à nous**, et ce sans préavis et jusqu'à parfaite et pérenne résolution des problèmes constatés.

En cas de violation particulièrement grave et/ou répétée des obligations du Particulier ou problème grave et/ou répété affectant son(ses) compte(s), **Berlin est à nous** se réserve le droit de résilier sans préavis le Contrat, d'interdire l'accès à **Berlin est à nous** au Particulier, de supprimer ses offres et d'annuler ses ventes en cours.

Sont notamment entendus comme une violation ou un problème particulièrement grave au sens du précédent alinéa tout comportement frauduleux ou illicite et toute offre à la vente ou vente de Produit Interdit (dont produits contrefaisants, substances dangereuses et illégales, etc.).

Le Particulier ne pourra revendiquer dans ces hypothèses aucune indemnisation des frais éventuellement exposés par lui pour la diffusion et la promotion de ses offres.

• 8.2 - Résiliation amiable

Le Contrat est un contrat à durée indéterminée. En tant que tel, il est résiliable à tout moment par **Berlin est à nous** ou par le Particulier sans motif particulier par simple notification par e-mail ou par lettre recommandée adressée à :

Berlin est à nous

Choriner Str. 57

10435 Berlin

Allemagne

La résiliation du Contrat par le Particulier prendra effet à la fin du mois au cours duquel elle aura été notifiée à **Berlin est à nous**, sous réserve que cette notification soit intervenue avant le 20 du mois et que ce jour ne soit ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié ou chômé. A défaut de notification de la résiliation sous ces délais, celle-ci prendra effet à la fin du mois suivant celui au cours duquel la notification aura été reçue par **Berlin est à nous**.

Si la résiliation du contrat est le fait de **Berlin est à nous**, les produits du Particulier en dépôt lui seront renvoyés sans frais.

Si la résiliation du contrat est du fait du Particulier, ce dernier se verra expédier ses articles à ses frais. Les frais inhérents à l'expédition seront payable par le Particulier avant l'envoi. Le Particulier peut récupérer ses articles sans frais directement sur place, sur rendez-vous confirmé par e-mail.

- **8.3 - Résiliation et clôture du compte du Particulier**

Afin de garantir la bonne exécution des obligations dont il serait débiteur à l'égard des Acheteurs, le Particulier accepte que la clôture de son compte intervienne postérieurement à la date d'effet de la résiliation du Contrat.

9 - Dispositions générales

- **9.1 - Déclaration d'indépendance réciproque**

Berlin est à nous et le Particulier déclarent et reconnaissent qu'ils sont et demeurent, pendant toute la durée du Contrat, des partenaires commerciaux indépendants, assurant chacun les risques de leur propre activité.

- **9.2 - Réserve des droits de propriété intellectuelle de Berlin est à nous**

Le Particulier reconnaît que les droits de propriété intellectuelle, quelle que soit leur nature, ainsi que le savoir-faire utilisés par **Berlin est à nous** dans le cadre du Contrat resteront la seule propriété de **Berlin est à nous**.

Toute utilisation commerciale par le Particulier des marques figuratives, semi-figuratives et nominatives de **Berlin est à nous** est interdite, sauf autorisation préalable, expresse et écrite de **Berlin est à nous**.

- **9.3 - Non-dénigrement**

Le Particulier s'interdit formellement, à peine de dommages-intérêts, de dénigrer, de quelque manière que ce soit, **Berlin est à nous**, sa marque ou ses produits et services, et s'oblige plus généralement à un devoir de réserve.

- **9.4 - Cession et Sous-traitance**

Le Particulier autorise **Berlin est à nous** à transférer le Contrat à toute société du groupe auquel elle appartient, soit à toute société la contrôlant ou contrôlée par elle, dans le cadre de la législation allemande. Le Particulier en sera le cas échéant informé par tout moyen choisi par **Berlin est à nous**.

À l'exception de la sous-traitance de la livraison des Produits à un prestataire de transport ou d'acheminement postal, le Particulier s'interdit de confier à un tiers l'exécution de tout ou partie de ses obligations contractuelles sans en avoir préalablement obtenu l'accord exprès et écrit de **Berlin est à nous**.

- **9.5 - Non-renonciation**

Le fait pour **Berlin est à nous** de ne pas demander au Particulier l'exécution d'une ou de plusieurs des obligations stipulées dans le Contrat ne saurait être interprété comme une renonciation de **Berlin est à nous** à se prévaloir pour l'avenir de la ou des obligations en cause.

- **9.6 - Modifications**

Berlin est à nous a la faculté de modifier ces Conditions Particulières en fonction de l'évolution de son offre et du marché. Toute modification prendra effet immédiatement pour les offres en ligne dès leur notification au Particulier par tout moyen choisi par **Berlin est à nous**. Elles ne s'appliqueront pas pour les transactions en cours au moment de leur entrée en vigueur.

- **9.7 - Exactitude des coordonnées du Particulier**

Le Particulier s'engage à renseigner des coordonnées valides dans son compte et à les maintenir parfaitement à jour. Sont notamment entendues par coordonnées ses nom, dénomination sociale, adresses électronique et postale, numéro de téléphone et relevé d'identité bancaire.

- **9.8 - Convention sur la preuve**

Le Particulier reconnaît que les supports électroniques constituent au moins des commencements de preuve par écrit et qu'en cas de différend, les documents électroniques produits par **Berlin est à nous** prévaudront sur ceux produits par le Particulier, à moins que ce dernier ne démontre l'absence de fiabilité ou d'authenticité des documents produits par **Berlin est à nous**.

- **9.9 - Notifications**

Toute notification faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception sera réputée avoir été reçue par la Partie destinataire au jour de la date figurant sur l'accusé de réception ou sur l'avis de passage. Pour le cas où cette date ne correspondrait pas à celle d'un jour ouvré, la date de réception sera celle du premier jour ouvré suivant. Les samedis seront présumés ne pas être des jours ouvrés. En dehors de cette présomption, il appartiendra le cas échéant au destinataire de la notification de prouver, par des éléments objectifs et antérieurs à la notification, que le jour de réception de la notification n'était pas un jour ouvré.

Le texte de la notification sera rédigé en français, ou en anglais ou en allemand et devra être clair et sans équivoque sur son objet.

- **9.10 - Loi applicable et règlement des différends**

Le Contrat est régi par la loi allemande, alors même que le Particulier serait de nationalité étrangère et/ou que le Contrat s'exécuterait en tout ou partie à l'étranger.

Avant toute saisine des juridictions compétentes ci-après définies, les Parties ont la possibilité de recourir au Médiateur des entreprises en vue de résoudre tout différend né de la conclusion, de l'interprétation, de l'exécution ou de la cessation du Contrat. La durée de la médiation ne pourra excéder 3 mois, sauf accord contraire des Parties. Tous les échanges effectués entre les Parties dans le cadre de la médiation seront, sauf accord des Parties, confidentiels pendant une durée illimitée.

À l'exception de l'appel en garantie du Particulier par Berlin est à nous, tout différend né de la conclusion, de l'interprétation, de l'exécution ou de la cessation du Contrat sera exclusivement soumis au Tribunal compétent, nonobstant pluralité de défendeurs, requête en référé ou appel en garantie.

Berlin est à nous, représenté par Christelle Traoré

Adresse : Choriner Str. 57, 10435 Berlin, Allemagne